

AFFAIRE N° 4 - PLAN DE REFERENCE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Lors de la séance du 21 avril 1978, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'étude du Plan de Référence de Saint-Denis.

Le 29 septembre de la même année, le Fonds d'Aménagement Urbain décidait de subventionner 2/3 du montant de l'étude.

Le 12 février 1979 le contrat passé entre la Commune et l'Agence d'Urbanisme était approuvé par M. Le Préfet.

L'Agence d'Urbanisme vient de me faire parvenir le dossier définitif. Celui-ci a reçu l'accord du Groupe Administratif Départemental chargé de contrôler la recevabilité auprès du F.A.U. des différentes opérations contenues dans ce Plan de Référence.

NOTE SUR LE PLAN DE REFERENCE

Le Plan de Référence est un catalogue d'opérations urbaines destiné à être subventionnées par le F.A.U.

Ces opérations doivent être susceptibles d'une réalisation à court ou moyen terme.

Il s'agit d'un document purement municipal qui est géré par la ville qui constitue en fait une base de négociation avec l'Etat pour obtenir son concours lors de la réalisation. Les opérations qui y sont contenues n'ont aucun caractère obligatoire.

L'intérêt de présenter ces opérations sous forme d'un catalogue, c'est qu'une fois que celui-ci a été agréé, la décision d'octroi de subvention est discutée à l'échelon du Département par le Groupe Administratif Départemental.

Le Plan de Référence de Saint-Denis regroupe huit opérations :

- Trois de ces opérations visent à mieux utiliser ou améliorer l'état du patrimoine foncier et immobilier existant :

- . la réhabilitation du quartier Cathédrale
- . la résorption d'un îlot d'habitat insalubre Cour Papaya
- . l'affectation de parcelles délaissées par l'emprise du boulevard Sud.

- Cinq opérations visent à mettre en place de nouvelles structures d'accueil et d'équipements publics favorisant les activités économiques du Centre-Ville :

- . des aménagements succincts pour les pêcheurs professionnels de Saint-Denis
- . l'extension du Petit Marché actuel et l'amélioration de l'ensemble : marché de gros, Petit Marché couvert, parking aménagé
- . l'aménagement des marchés agricoles de plein air

. l'incitation au développement des petits métiers

. l'aménagement de jardins familiaux, notamment dans les ensembles d'habitations collectives existants.

Chacune de ces opérations est accompagnée d'un bilan financier et d'une proposition d'échéancier.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Le plan de référence dont les éléments essentiels sont regroupés dans une note annexée à la présente a pour objet de constituer un catalogue d'opérations possibles agréées par l'ensemble des interlocuteurs et donc susceptibles de faire l'objet de subventions lorsque la commune les sollicitera".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD - Je voudrais vous signaler que ce plan de référence, dont l'élaboration arrive maintenant à son terme, a fait l'objet de deux années de travail de la Commission d'Urbanisme, avec l'assistance technique de l'Agence d'Urbanisme de la Réunion.

LE MAIRE - Nous les remercions. Je dois vous dire que j'assisterai prochainement à une réunion pour étudier le financement éventuel.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

*

*

*

1) - At Denis, le 24 Juin 1980

P/ le Préfet, le Secrétaire Général
Aigue Richier CULTIAT

Pour Copie Certifiée Conforme
P/ le Préfet

Le Chef de Bureau délégué
Jacques Lacoste

- . l'incitation au développement des petits métiers
- . l'aménagement de jardins familiaux, notamment dans les ensembles d'habitations collectives existants.

Chacune de ces opérations est accompagnée d'un bilan financier et d'une proposition d'échéancier.

LE MAIRE lit l'avis des Commissions :

"Le plan de référence dont les éléments essentiels sont regroupés dans une note annexée à la présente a pour objet de constituer un catalogue d'opérations possibles agréées par l'ensemble des interlocuteurs et donc susceptibles de faire l'objet de subventions lorsque la commune les sollicitera".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marc GERARD - Je voudrais vous signaler que ce plan de référence, dont l'élaboration arrive maintenant à son terme, a fait l'objet de deux années de travail de la Commission d'Urbanisme, avec l'assistance technique de l'Agence d'Urbanisme de la Réunion.

LE MAIRE - Nous les remercions. Je dois vous dire que j'assisterai prochainement à une réunion pour étudier le financement éventuel.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

*

*

*

1 - At Denis, le 24 Juin 1980

P/ le Préfet, le Secrétaire Général
 Ligue Richier CUBTIAUX
 Pour Copie Certifiée Conforme
 P/ le Préfet

Le Chef de Bureau de la Ligue
 Jacques Lacoste